



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉCRÉOTOURISME 2010-2015

Version finale

Octobre 2009



TABLE DES MATIERES

1.	MISE EN CONTEXTE	2
2.	PRINCIPES DIRECTEURS ET VISION DE DEVELOPPEMENT	3
3.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT.....	5
4.	STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES PARCS REGIONAUX.....	7
	4.1 Stratégies de développement des activités et des services.....	7
	4.2 Stratégies de développement de l'hébergement	11
	4.3 Sommaire de la stratégie de développement des parcs régionaux	12
5.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMPLEMENTAIRE	15
6.	STRATEGIE DE COMMUNICATION DES PARCS REGIONAUX.....	17
7.	MODELE ORGANISATIONNEL DES PARCS REGIONAUX.....	20
8.	ACHALANDAGE PREVISIONNEL DES PARCS REGIONAUX.....	21
9.	PREVISIONS BUDGETAIRES DES PARCS REGIONAUX.....	25
	9.1 Budget d'exploitation prévisionnel.....	25
	9.2 Budget prévisionnel d'immobilisations	33
	ANNEXE 1- BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION (DETAILLE)	37
	ANNEXE 2- BUDGET PREVISIONNEL D'IMMOBILISATIONS (DETAILLE).....	40

1. MISE EN CONTEXTE

La MRC de Matawinie désire accélérer le développement du récréotourisme et de son réseau de parcs régionaux au cours des prochaines années afin de maximiser les retombées économiques de ce secteur. Pour ce faire, la MRC de Matawinie a souhaité, de concert avec le milieu, se doter d'un plan de développement stratégique du récréotourisme et des parcs régionaux du territoire. La réalisation de ce Plan de développement du récréotourisme et des parcs régionaux 2010-2015 a été pilotée par un comité de travail formé des personnes suivantes :

- ⇒ Lyne Arbour, CLD/MRC de Matawinie ;
- ⇒ Jean-Pierre Bellerose, Municipalité de Saint-Michel-de-Saints ;
- ⇒ Richard Bénard , Municipalité de Saint-Donat ;
- ⇒ France Chapdelaine, Chambre de commerce de la Haute-Matawinie ;
- ⇒ Simon Degranpré, Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie ;
- ⇒ André Despatie, Tourisme Lanaudière ;
- ⇒ Jocelyn Gravel, Municipalité de Chertsey ;
- ⇒ Gaétan Morin, Préfet de la MRC de Matawinie ;
- ⇒ Jean Perron, CLD de la Matawinie ;
- ⇒ Martin Soucy, Parc national du Mont-Tremblant ;
- ⇒ Jean-Maurice Tremblay, SADC de la Matawinie.

Ce document représente le plan de développement qui a été élaboré suite à la réalisation d'un diagnostic et des grandes orientations de développement présentés et validés par le comité de suivi. Les orientations de développement proposées ont été présentées aux principaux intervenants des milieux touristiques du territoire et leurs commentaires ont été recueillis dans le cadre d'un colloque tenu en septembre 2009. Plus spécifiquement, ce rapport présente les principes directeurs, la vision et les grandes orientations à privilégier, les stratégies de développement, le modèle organisationnel des parcs régionaux, la stratégie de communication, l'achalandage prévisionnel des parcs régionaux, les prévisions budgétaires des parcs régionaux et finalement les conditions de mise en œuvre et l'échéancier à respecter pour la réalisation du plan.

2. PRINCIPES DIRECTEURS ET VISION DE DEVELOPPEMENT

Une vision stratégique est en quelque sorte une ambition pour l'avenir. Contrairement à la mission qui est plus concrète, la vision indique une direction où l'on désire aller à long terme, un « futur désirable ». La vision doit continuellement servir de référence aux décideurs et à leurs partenaires dans l'élaboration des projets à mettre en œuvre et doit être inspirante pour les clients potentiels, les administrateurs, les employés et la collectivité locale.

Principes directeurs

Les principes directeurs sont à la base de la vision touristique et ils servent d'assises maîtresses pour le développement du récréotourisme et des parcs régionaux en Matawinie. En effet, ces principes directeurs constituent une condition essentielle à la réussite de ce projet collectif.

- ⇒ Le développement du récréotourisme sera un **levier de développement et de prospérité économique** pour le territoire de la Matawinie ;
- ⇒ Le développement du récréotourisme assurera une **qualité de vie accrue pour les résidents** de la Matawinie et leur permettra d'accroître leur sentiment d'appartenance et de fierté envers leur région ;
- ⇒ Le réseau des **parcs régionaux deviendra la pierre angulaire du développement** et du positionnement distinctif au niveau récréotouristique, et ce, tant au niveau régional qu'extrarégional ;
- ⇒ Le développement récréotouristique doit se faire dans **une vision de pérennité des ressources**, signifiant une préoccupation majeure pour la protection du milieu naturel, du paysage et du patrimoine naturel et bâti sur le territoire.

Vision de développement du récréotourisme et des parcs régionaux de la Matawinie

La vision proposée pour le développement de l'offre récréotouristique et des parcs régionaux de la Matawinie est la suivante:

Vision de développement du récréotourisme et des parcs régionaux de la Matawinie

La Matawinie deviendra un pôle incontournable au niveau du récréotourisme du Québec d'ici dix ans. Elle sera un modèle de développement durable régional par la mise en valeur de son réseau de parcs régionaux et de produits complémentaires. Les visiteurs seront conquis par la qualité de leur expérience récréotouristique, qui engendrera une augmentation notable de la clientèle séjournant dans la région. Cette mise en valeur sera bénéfique pour le milieu de vie environnant, créant un fort sentiment de fierté et d'appartenance de ses résidents, dans une région où il fera bon vivre.

Reprenons quelques éléments qui composent cette vision:

- ⇒ « *La Matawinie deviendra un pôle incontournable au niveau du récréotourisme du Québec d'ici dix ans.* » : Ceci veut dire que le territoire de la Matawinie augmentera sa notoriété de façon importante autour du positionnement récréotouristique.
- ⇒ « *... par la mise en valeur de son réseau de parcs régionaux et de produits complémentaires.* » : Ceci veut dire que le réseau de parcs régionaux doit être bonifié afin d'accroître l'attractivité de la région.
- ⇒ « *... qualité de leur expérience récréotouristique...* » : Ceci veut dire que la qualité de l'expérience récréotouristique et surtout de plein-air doit être au rendez-vous afin d'assurer un positionnement fort de la Matawinie.
- ⇒ « *... augmentation notable de la clientèle séjournant dans la région.* » : Ceci veut dire que les activités et services offerts dans les parcs régionaux et en périphérie permettront d'augmenter significativement l'achalandage, créant par ricochet un effet d'entraînement sur la vitalité touristique du milieu et ce, tant au niveau des attraits que des services.
- ⇒ « *... bénéfique pour le milieu de vie environnant...* » : Ceci veut dire que le développement des parcs régionaux et des produits complémentaires seront les leviers de développement et de prospérité économique de la région.
- ⇒ « *... fort sentiment de fierté et d'appartenance de ses résidents...* » : Ceci veut dire que la Matawinie deviendra une région où autant les résidents permanents que les résidents saisonniers seront fiers d'y être associés.

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

Le plan stratégique de développement du récréotourisme et des parcs régionaux de la Matawinie 2010-2015 propose de concentrer les actions et les ressources pour la prochaine décennie en fonction de deux grandes orientations. Une orientation principale et une orientation secondaire.

Orientation principale :

Accélérer le développement des parcs régionaux de la Matawinie.

Afin de faire de la Matawinie un véritable pôle touristique, il sera important d'accélérer le développement des parcs régionaux de la Matawinie afin de positionner la Matawinie par le biais de son réseau de parcs régionaux. Pour ce faire, cette orientation principale se décline en trois axes de développement.

Axe # 1 : Développer l'offre d'activités et de services dans les parcs régionaux : Cet axe a pour but d'augmenter l'investissement dans l'offre d'activités et de services dans les parcs régionaux. Pour ce faire, il faudra favoriser une concentration des investissements afin de créer un effet de levier significatif. En effet, on obtient de meilleures retombées en concentrant physiquement les investissements dans certains des parcs du réseau ou certaines de leurs fonctions plutôt que de répartir les investissements équitablement au niveau de l'ensemble du réseau. Plus particulièrement, il faudra :

- Consolider le potentiel de certaines **activités** ciblées en augmentant la capacité portante et la qualité de ces dernières.
- Augmenter la **capacité d'accueil** par rapport à ce qui est offert actuellement, et ce afin de développer une meilleure expérience et de générer une hausse significative des revenus pour la Société gestionnaire des parcs.
- Bonifier le niveau des **services** offerts dans les parcs régionaux (accueil, animation, stationnement, refuge, information, signalisation, etc.).

Axe # 2 : Assurer la mise en place d'une gouvernance optimale pour le développement et l'exploitation du réseau de parcs régionaux. Cet axe a pour but de consolider et d'augmenter le rôle de la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) tant au niveau des orientations et que de l'exploitation comme telle. En clair, il faut s'assurer que la SDPRM possède tous les outils nécessaires à la réalisation optimale de ce plan.

Axe # 3: Mettre de l'avant une mise en marché collective pour une meilleure notoriété de la région. Cet axe a pour but de développer la notoriété de la Matawinie par les parcs régionaux afin d'en augmenter l'achalandage. Pour ce faire, il faudra donc mettre de l'avant une mise en marché collective sous une bannière commune mais qui permettra l'unicité de chacune de ses composantes.

Orientation secondaire :

Favoriser le développement d'une offre récréotouristique complémentaire.

Un des défis à relever pour la Matawinie est la diversification de son offre touristique afin de mieux se démarquer de la concurrence. Pour ce faire, il faudra favoriser le développement d'une offre récréotouristique complémentaire à celle des parcs régionaux. À cet effet, quatre produits spécifiques sont à privilégier.

Axe # 1 : Maintenir le leadership du produit motoneige/quad.

Axe # 2 : Favoriser l'émergence d'une expérience culturelle ayant une attractivité touristique.

Axe # 3 : Favoriser le développement du plein potentiel de l'agrotourisme sur le territoire.

Axe # 4 : Optimiser l'exploitation optimale des produits et activités reliés à la forêt et à la nature.

4. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES PARCS REGIONAUX

L'orientation principale du présent Plan de développement du récréotourisme et des parcs régionaux 2010-2015 est *d'accélérer le développement des parcs régionaux de la Matawinie* et ce en trois axes de développement :

- Axe # 1: Développer l'offre d'activités et de services dans les parcs régionaux (le présent chapitre 4).
- Axe # 2 : Assurer la mise en place d'une gouvernance optimale pour le développement et l'exploitation du réseau de parcs régionaux. (voir chapitre 6)
- Axe # 3: Mettre de l'avant une mise en marché collective pour une meilleure notoriété de la région (voir chapitre 6).

Les stratégies de développement pour l'axe #1 se déclinent en deux grandes familles :

- ⇒ Les stratégies de développement concernant les activités et les services complémentaires;
- ⇒ Les stratégies de développement concernant l'offre d'hébergement.

4.1 Stratégies de développement des activités et des services

Le tableau suivant présente les diverses interventions à réaliser dans chaque parc au niveau des activités et ce, sur une période de cinq ans, par sous-groupe d'activités, soit :

- ⇒ Randonnée pédestre ;
- ⇒ Ski de fond, raquette, traîneau à chien ;
- ⇒ Nautisme, baignade, pêche ;
- ⇒ Vélo, escalade.

Bien que l'excursion en groupe de véhicules hors-route (ex : Jeep, Land Rover, etc.) se déroule déjà de façon sporadique au parc de la Forêt Ouareau, nous n'avons pas inclus cette activité dans les stratégies étant donné que cela nécessite une évaluation des bénéfices réels engendrés, incluant l'impact sur l'environnement.

Tableau 1 : Stratégies d'aménagement en randonnée pédestre

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Chute-à-Bull	Mise à niveau des sentiers	x				
Ouareau	Aménagement d'un sentier longeant la rivière Ouareau, pour raccorder le sentier des Murmures à l'entrée Grande-Jetée (5 km)	x				
	Aménagement de 3 belvédères (secteur Grande-Vallée), 3 belvédères (secteur Massif), 1 belvédère (Grande-Jetée)	x				
Sept-Chutes	Aménagement de 2 belvédères (près du nouveau poste d'accueil)					x
	Aménagement d'un nouveau sentier en boucle dans le secteur nord pour rejoindre les Épaulettes et les cascades de la rivière Noire (15 km)					x
Lac Taureau	Aménagement d'un sentier dans le secteur Pointe-Fine (6 km)			x		
Pour tous les parcs / Sentier National	Calibrage des sentiers (niveau difficulté, longueur), signalisation		x			
	Aménagement de 2 belvédères dans le secteur Forêt Ouareau/Sept-Chutes (Sentier National)			x		

Tableau 2 : Stratégies d'aménagement en ski de fond, raquette, traîneau à chien

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Ouareau	<i>Ski de fond et raquette</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification du calibrage des sentiers (niveau, longueur), signalisation, patrouille, entretien mécanique de qualité pour le ski de fond) 		x			
	<i>Traîneau à chien</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité offerte dans le secteur de la rivière Ouareau (en sous-traitance avec producteur régional) 		x			
Lac Taureau	<i>Ski de fond et raquette</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Raquette: activité offerte dans le secteur Pointe-Fine 			x		
	<i>Traîneau à chien</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité offerte en sous-traitance avec producteur régional (secteur à déterminer) 			x		

Tableau 3 : Stratégies d'aménagement en nautisme, baignade, pêche

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Sept-Chutes	<i>Baignade</i> ▪ Aménagement d'une plage au lac Rémi					x
	<i>Nautisme</i> ▪ Aménagement d'un service de location de canot/kayak au lac Rémi					x
	<i>Pêche</i> ▪ Entente de service en sous-traitance avec pourvoiries limitrophes					x
Lac Taureau	<i>Baignade</i> ▪ Aménagement d'une plage protégée à Pointe-Fine (excluant circulation de quad)	x				
	<i>Nautisme</i> ▪ Aménagement d'un service de location de canot/kayak dans le secteur Pointe-Fine		x			
	<i>Pêche</i> ▪ Location d'équipement de base pour l'initiation dans le secteur Pointe-Fine					x

Tableau 4 : Stratégies d'aménagement pour le vélo et l'escalade

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Ouareau	Aménagement de sentiers de vélo exclusifs pour une clientèle familiale dans le secteur Grande-Jetée / Grande-Vallée (10 km)			x		
	Aménagement d'un accès signalisé pour l'activité d'escalade dans le secteur du lac Blanc			x		
	Assurer une collaboration continue avec la FQME pour une pratique sécuritaire de l'activité	x				

Tableau 5 : Stratégies d'aménagement pour les services complémentaires

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Chute-à-Bull	Services sanitaires au poste d'accueil				x	
	Aménagement d'un centre d'interprétation thématique au poste d'accueil				x	
Ouareau	Ajout d'une salle de fartage pour le ski de randonnée	x				
	Aménagement d'un poste d'accueil au Pont-Suspendu	x				
	Aménagement d'un poste d'accueil à l'entrée Grande-Jetée	x				
	Construction d'un pont multifonctionnel (quad, motoneige, vélo de montagne, randonnée) dans le secteur Grande-Jetée		x			
Sept-Chutes	Relocalisation du poste d'accueil plus au nord (route 131) avec aménagement d'un chemin d'accès et d'un stationnement (75 places)				x	
	Construction d'une portion de chemin de service afin de sécuriser les déplacements entre le nouveau poste d'accueil et le lac Rémi (2,5 km)				x	
	Réaménagement du poste d'accueil actuel pour les besoins d'accueil du Sentier National					x
Lac Taureau	Acquisition d'une embarcation pour transport nautique de matériel, surveillance et sensibilisation des utilisateurs du lac		x			

4.2 Stratégies de développement de l'hébergement

Les initiatives à privilégier au niveau de l'hébergement dans les parcs régionaux présentées dans cette section s'attardent à celles qui pourront être implantées directement par la SDPRM. Plus particulièrement, nous nous attarderons à présenter les stratégies reliées aux installations de camping et de refuges. Par conséquent, nous excluons de notre stratégie tout développement réalisé par des intérêts ne relevant pas directement de la SDPRM. Le tableau suivant présente le détail de cette stratégie par parc.

Tableau 6 : Stratégies de développement de l'hébergement

Parcs	Stratégies proposées	Échéancier				
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Chute-à-Bull	Aménagement de 20 sites s/s de camping près de l'accueil				x	
Ouareau	Réaménagement et agrandissement du camping au Pont suspendu (de 40 à 60 sites s/s), avec bloc sanitaire	x (site)	x (bloc)			
	Aménagement de 30 sites s/s de camping à l'entrée Grande-Jetée, avec bloc sanitaire	x (site)	x (bloc)			
	Ajout d'un refuge le long de la rivière Ouareau			x		
Sept-Chutes	Aménagement de 30 sites s/s de camping avec bloc sanitaire					x
Lac Taureau	Aménagement de 100 sites (80 sites de 3 services et 20 sites s/s) de camping avec blocs sanitaires	x				
	Aménagement de 60 sites s/s avec bloc sanitaire		x			
	Aménagement de 36 sites rustiques pour canot/kayak			x		
	Ajout d'un refuge dans le secteur Pointe					x
Sentier National	Ajout de 4 abris-moustiquaires (secteur Forêt Ouareau/Sept-Chutes)				x	
<i>s/s (sans service) :</i> sites avec bloc sanitaire à proximité, aires de feux, accessible en voiture <i>rustique :</i> sites avec toilettes sèches à proximité, aires de feux, accessible à pied ou en canot/kayak <i>3 services :</i> sites avec électricité, égout, eau potable <i>bloc sanitaire :</i> toilettes, douches, prise d'eau potable						

4.3 Sommaire de la stratégie de développement des parcs régionaux

Nous vous présentons ici l'ensemble (activités, services, hébergement) des stratégies d'aménagement par parc.

Tableau 7 : Stratégies de développement de l'hébergement

Parcs	Stratégies proposées
Chute-à-Bull	<i>Activités :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à niveau des sentiers
	<i>Hébergement:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 20 sites de camping
	<i>Services:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de services sanitaires et d'un centre d'interprétation intégrés au poste d'accueil
Ouareau	<i>Activités:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 5 km de sentiers, de 7 belvédères, 10 km de sentiers vélo, accès signalisé pour escalade
	<i>Hébergement:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 50 sites de camping, deux services sanitaires, un refuge
	<i>Services:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de deux postes d'accueil (Pont-Suspendu et Grande-Jetée), salle de fartage (Massif), pont multifonctionnel (Grande-Jetée)
Sept-Chutes	<i>Activités:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 15 km de sentiers, 2 belvédères, aménagement d'une plage, canot/kayak
	<i>Hébergement:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 30 sites de camping, 1 bloc sanitaire
	<i>Services:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relocalisation du poste d'accueil, ajout d'un nouveau chemin d'accès, d'un stationnement de 75 places, d'un chemin de services (2,5 km), réaménagement de l'ancien poste d'accueil

Lac Taureau	<i>Activités:</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 6 km de sentiers (Pointe-Fine), aménagement d'une plage protégée (Pointe-Fine), canot/kayak, (Pointe-Fine), initiation pêche, animations nautiques guidées
	<i>Hébergement:</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 100 sites de camping (Baie du Milieu), 60 sites de camping (Pointe-Fine), 5 blocs sanitaires, 36 sites de canot-camping, 1 refuge (Pointe-Fine)
Tous les parcs et Sentier National	<i>Services:</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition d'une embarcation à moteur
	<i>Activités :</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajout de 2 belvédères dans le sentier National
	<i>Hébergement :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 abris-moustiquaires dans le sentier National
	<i>Services :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signalisation et calibrage des sentiers dans tous les parcs

5. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE COMPLEMENTAIRE

Quatre axes ont été identifiés afin d'établir un meilleur positionnement du récréotourisme en Matawinie. Cette section présente donc les principales stratégies de développement pour chacun de ces axes.

Axe # 1 : Maintenir le leadership du produit motoneige/quad afin d'assurer la pérennité des sentiers et le développement du réseau de motoneige et de quad. Les produits motoneige/quad ont une importance majeure dans l'économie touristique de Matawinie. Pour ce faire il faudra :

- S'assurer que le mandat de la Table de concertation régionale du quad, qui vient à échéance le 1er novembre 2009, soit renouvelé afin de continuer les efforts d'intégration du produit et des circuits. Cette table doit regrouper les acteurs principaux de ce produit récréotouristique pour en favoriser son développement.
- S'assurer que la structure organisationnelle des clubs permet un bon entretien et un développement des réseaux.
- Voir au parachèvement du circuit quad en :
 - ✓ Complétant le lien entre Saint-Côme et Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Zec des Nymphes ;
 - ✓ Complétant le circuit hors-réseau routier (7 km) avec la construction d'un pont, et ce, à hauteur de la Zec Lavigne ;
 - ✓ S'assurant que le tracé du circuit passant dans les parcs régionaux et zecs soit réalisé en accord avec la SDPRM et les gestionnaires afin de diminuer les conflits d'usage.
- Profiter du déplacement des sentiers hors du Parc du Mont-Tremblant pour optimiser le réseau motoneige et assurer qu'il demeure le produit hivernal # 1 de la Haute-Matawinie. Il faudra également s'assurer que le tracé recommandé pour le déplacement hors du Parc du Mont-Tremblant concorde avec celui de la SDPRM au niveau de la motoneige, et plus spécifiquement au niveau du Parc des Sept-Chutes.

Axe # 2 : Favoriser l'émergence d'une expérience culturelle ayant une attractivité touristique. La Matawinie a très peu d'offre culturelle bénéficiant d'un potentiel d'attractivité touristique. Cet axe de développement a but précis d'encourager le développement d'activités ou d'infrastructures culturelle qui pourraient devenir un produit d'appel ou à tout le moins un produit de support touristique. Pour ce faire il faudra :

- Élaborer un plan d'action en tourisme culturel concret à partir des orientations de développement de la Politique culturelle de la MRC qui respectera les trois secteurs porteurs issus cette Politique, soit :

- Les métiers d'arts
 - Les arts visuels
 - Le patrimoine vivant
- ✓ Plus particulièrement, privilégier des projets culturels à des fins touristiques mettant en valeur le patrimoine de la région :
- Patrimoine lié à la foresterie ;
 - Patrimoine vivant lié à la chanson, les arts et à la culture traditionnelle.
- ✓ Globalement, cet axe de développement souhaite prioriser des projets structurants qui se déroulent à l'intérieur afin de pallier à l'offre touristique actuelle, axée principalement sur des activités extérieures et soumise aux aléas du temps.

Axe # 3 : Favoriser le développement du plein potentiel de l'agrotourisme sur le territoire. L'agrotourisme est un secteur en pleine croissance au Québec et la région sud de Lanaudière a su tirer son épingle du jeu par la création de circuits sous la bannière « Les chemins de campagne ». En Matawinie, le développement de l'agrotourisme a bien débuté puisque deux des cinq circuits se déroulent sur son territoire. Pour ce faire il faudra :

- Encourager la participation croissante des entreprises révélant un potentiel agrotouristique intéressant;
- Favoriser les actions permettant de diversifier les produits offerts dans ces circuits afin d'assurer l'originalité.

Axe # 4 : Viser une exploitation optimale des produits et activités reliés à la forêt et à la nature. Les activités de chasse, pêche et villégiature dans les pourvoires, les ZEC, réserves fauniques du territoire, ainsi que dans le parc du Mont-Tremblant, génèrent des retombées touristiques importantes. Cet axe a pour but d'optimiser les retombées touristiques en établissant un bon arrimage avec les activités de pourvoires, de zecs et de réserves fauniques. Pour ce faire il faudra :

- Mettre sur pied une table de concertation du secteur afin d'établir une bonne communication au niveau des besoins et attentes des intervenants du milieu concerné;
- S'assurer que le réseau des parcs régionaux puisse établir une offre en sous-traitance d'activités dans les territoires limitrophes (ex : pêche).

6. STRATEGIE DE COMMUNICATION DES PARCS REGIONAUX

Le développement de la notoriété du réseau des parcs régionaux de la Matawinie sera le principal objectif de la stratégie de communication pour les cinq prochaines années. Pour ce faire nous avons prévu des budgets de communication de :

- ⇒ de 132 587 (15 % des revenus) l'an 1 ;
- ⇒ de 121 622 \$ (12 % des revenus) l'an 2 ;
- ⇒ de 116 774 \$ (10 % des revenus) l'an 3,
- ⇒ de 135 836 \$ (10 % des revenus) l'an 4,
- ⇒ et finalement de 136 568 \$ (8 % des revenus) l'an 5.

Positionnement

Il sera important de développer rapidement, pour l'an 1, l'image de marque des Parc régionaux de la Matawinie. Pour ce faire, nous recommandons d'utiliser le vocable **Parcs de la Matawinie** afin de mieux positionner la destination auprès des visiteurs. Ce vocable sera évidemment complété du nom de chaque parc. Il faudra donc :

- ⇒ Voir à la création d'un **logo** qui soit en lien avec ce vocable. Ce logo devra être simple, facile d'utilisation dans tous les formats (web, pub, affiche, etc.) Dans cet objectif, la SDPRM devra faire appel à une firme spécialisée en communication, familière avec cette démarche.
- ⇒ Également, il faudra produire une **signature corporative**. Par exemple pour Parc Québec c'est *Protéger, conserver, découvrir*.

Malgré que la SDPRM ait sous sa juridiction quatre parcs, il y aurait lieu d'intégrer dans l'image de marque les deux parcs gérés par les municipalités, soit le parc des Chutes Dorwin et le Parc des Chutes-Monte-à-Peine-et-des Dalles. Une entente de partenariat (responsabilités, financement) devra être réalisée à cet effet.

Internet

Il s'agit du principal outil de communication et de promotion de la SDPRM, puisque l'Internet est désormais l'outil le plus utilisé pour tous les types de consommateurs : touristes et excursionnistes, villégiateurs, résidents.

Ce site devra être indépendant de celui de la MRC. Afin d'en assurer le succès, son développement devra être axé sur:

- ⇒ Une présentation hautement visuelle, tant au niveau design que contenu, afin d'encourager sa découverte et faciliter sa lecture ;
- ⇒ Une mise à jour réalisée sur une base hebdomadaire ;
- ⇒ Un service de réservation en ligne de l'hébergement dans les parcs du réseau ;
- ⇒ Un référencement efficace ;
- ⇒ De photos en quantité, plus particulièrement pour illustrer les produits vedettes, chacun des sites de camping et lieux d'hébergement, les cartes de sentiers, etc.

Signalisation

La signalisation des parcs régionaux devra se faire sous forme de « bannière commune » intégrant le logo de la SDPRM et le nom de chaque parc. Cette « bannière » doit être de présentation graphique homogène afin de faciliter le positionnement du réseau. Une planification du système de signalisation est à prévoir avec chacune des municipalités intégrant les éléments suivants:

- ⇒ Signalisation de l'ensemble des parcs aux deux accès principaux routiers du territoire de la Matawinie (routes # 125 et #131), avec distance à parcourir ;
- ⇒ Signalisation à 5 km de l'entrée de parc
- ⇒ Signalisation à chaque point d'entrée de parc

Il faudra évaluer la pertinence de se doter pour l'ensemble des parcs de la signalisation bleu du ministère des Transport et du Tourisme.

Brochure annuelle

Un dépliant annuel présentant l'ensemble des parcs du réseau devra être élaboré et distribué dans les principaux lieux d'informations touristiques de la région. Ce dépliant identifiera la valeur d'expérience particulière à chaque parc afin de faire prendre conscience au lecteur de la richesse du réseau des parcs.

Carte de sentiers

Une fois que le réseau de sentiers des parcs sera balisé et signalisé, il sera important de revoir les cartes existantes de chacun des parcs afin de les mettre à jour, en indiquant clairement la longueur, le niveau de difficulté et la durée moyenne de parcours. De plus, il est à prévoir l'impression d'une carte spécifique pour le parc de la Forêt-Ouareau au niveau du ski de fond/raquette.

Publicité

Des actions de communication publicitaire devront être entreprises annuellement. Parmi les actions à privilégier, mentionnons :

- ⇒ Une publicité majeure (*double spread* central ou couverture arrière) de la SDPRM dans le Guide touristique officiel de la région de Lanaudière, guide réalisé par Tourisme Lanaudière.
- ⇒ Une mini campagne radio par saison : une en hiver et une en été permettant de créer de la notoriété et de la fréquence à bas coût.
- ⇒ Une action publicitaire de masse (ex. : affichage, encart de qualité, etc.) sur le marché de la couronne Nord (Repentigny, Mascouche, etc.)

Accueil au parc

L'accueil dans chaque parc est une composante essentielle à la réussite du projet. Il sera important de développer une culture d'information et d'accueil auprès du personnel des parcs afin que ceux-ci maîtrisent parfaitement le produit, par de la formation périodique :

- ⇒ des composantes du réseau des parcs;
- ⇒ des composantes du produit touristique et culturel de la Matawinie.

7. MODELE ORGANISATIONNEL DES PARCS REGIONAUX

Cette section du plan de développement porte plus spécifiquement sur les modalités organisationnelles – soit le modèle de gestion préconisé pour l'exploitation du réseau des quatre parcs à l'étude. Le modèle organisationnel à développer devrait être basé sur les principes suivants :

- ⇒ La Société de développement des Parcs régionaux de la Matawinie (SDPRM) est le bon véhicule pour gérer le développement et l'exploitation des quatre parcs. Toutefois, l'exploitation des quatre parcs doit être intégrée au sein de la SDPRM. Ceci implique de négocier au cours de l'an 1 les modalités de transfert opérationnel.
- ⇒ La mission et les mandats de la SDPRM nous apparaissent également conformes aux besoins du présent plan : « *Participer étroitement à la planification et au développement des parcs régionaux dont la MRC de Matawinie possède la délégation de gestion en vertu des protocoles d'entente signés avec l'État. La SDPRM est un organisme de gestion qui met en œuvre des orientations et des actions en matière de planification et de développement des parcs, et ce, avec le souci de favoriser un développement durable régional par la mise en valeur du potentiel récréotouristique des parcs et autres territoires d'intérêts (Sentier national)* ». Les mandats sont :
 - Élaborer les orientations et les stratégies de développement des parcs régionaux ;
 - Assurer la gestion des opérations et la gestion financière des parcs, en collaboration avec la MRC de Matawinie ;
 - Émettre des recommandations à la MRC en matière de gestion foncière ;
 - Rédiger un plan d'action annuel et réaliser les actions qui en découlent ;
 - Collaborer à la réalisation des plans d'aménagement et de gestion avec le service d'aménagement de la MRC ;
 - Préparer le rapport annuel d'activités pour approbation à son AGA et au CA ;
 - Mettre en place des mécanismes de concertation avec les partenaires régionaux et ministériels.
- ⇒ Pour l'instant, la composition du conseil d'administration de la SDPRM est à maintenir.
- ⇒ Il faudra créer un comité de concertation pour chacun des parcs, au fur et à mesure que le besoin se fera sentir. Ce comité de concertation sera formé, par le CA de la SDPRM, des principaux partenaires et utilisateurs impliqués dans le développement du Parc.
- ⇒ Une entente formelle de gestion devrait être prise entre la MRC et la SDPRM précisant :
 - Les ententes en termes de performance et développement ;
 - Des objectifs de revenus autonomes ;
 - Les modalités de financement structurant (quote-part de municipalités) ;
 - Un processus de reddition de comptes, en vertu de l'article 117 de la Loi sur les compétences municipales.

8. ACHALANDAGE PREVISIONNEL DES PARCS REGIONAUX

Les stratégies déployées au niveau des parcs régionaux, doublées d'une promotion dynamique, auront un impact sur l'achalandage du réseau des Parcs régionaux de la Matawinie. **La fréquentation « officielle », c'est-à-dire payante, des quatre parcs est estimée à quelques 107 visiteurs en 2007. Nous estimons que cette fréquentation passera à plus de 210 000 visiteurs d'ici l'an 5.**

Tableau 8 : Estimation de l'achalandage prévisionnel

	2007	An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
	Visiteurs	Visiteurs	Δ %	Visiteurs	Δ %	Visiteurs	Δ %	Visiteurs	Δ %	Visiteurs	Δ %
Parc Chute-à-Bull	5 052	6 211	23%	7 322	18%	8 748	19%	11 965	37%	14 425	21%
Parc Sept-Chutes	6 168	7 402	20%	8 882	20%	10 658	20%	13 856	30%	23 552	70%
Parc Forêt Ouareau	11 516	16 048	39%	18 544	16%	21 513	16%	24 109	12%	29 072	21%
Parc Lac Taureau	84 791	102 667	21%	104 609	2%	109 221	4%	114 377	5%	143 595	26%
Total	107 527	132 328	23%	139 357	5%	150 141	8%	164 308	9%	210 643	28%

Cet achalandage se base sur les hypothèses suivantes :

Parc Chute-à-Bull :

- ⇒ Une augmentation de la clientèle excursionniste qui s'élèvera à 20 % de l'achalandage annuel et ce, de l'an 1 à l'an 5.
- ⇒ Un taux d'occupation des refuges qui s'établira en été à 20 % à l'an 1 et 2 et à 30 % à l'an 3 à 5, en automne à 20 % pour toutes les années et à 10% pour le printemps et l'hiver, et ce de l'an 1 à l'an 5, en se basant sur une occupation moyenne de 3 personnes/refuge.
- ⇒ La saison de location du camping sera basée sur 77 jours avec un taux d'occupation conservateur¹ de 30 % à l'an 4 et de 40 % à l'an 5, avec une occupation moyenne de 3,5 personnes/site.

¹ Selon le Ministère du tourisme, le taux d'occupation des terrains de camping en Lanaudière était de 72 % en 2008, tous types confondus.

Parc des Sept-Chutes :

- ⇒ Une augmentation de la clientèle excursionniste de 20 % pour l'an 1 à l'an 3 et de 30 % pour l'an 4 et l'an 5, en raison de la relocalisation du chemin d'accès/poste d'accueil qui facilitera l'accès à une plus large clientèle.
- ⇒ La saison de location du camping sera basée sur 77 jours avec une occupation moyenne de 3,5 pers/site et un taux d'occupation de 40 % à l'an 5, en raison du fort pouvoir d'attraction du plan d'eau et de l'environnement vierge environnant.

Parc de la Forêt Ouareau :

- ⇒ Clientèle excursionniste :
 - Printemps/été/automne : une augmentation qui s'élèvera à 20 % de l'achalandage annuel et ce, de l'an 1 à l'an 5.
 - Hiver : une augmentation moyenne de 20 % entre l'an 1 et l'an 5 avec un prorata adulte/enfant estimé à 80/20.
- ⇒ Camping :
 - Camping touristique : La saison de location sera basée sur 77 jours (correspondant à la belle saison) avec un taux d'occupation conservateur de 30 % de l'an 1 à l'an 4 et ensuite à 40 % durant l'an 5.
 - Camping saisonnier : 35 sites saisonniers pour l'an 1 et 2 diminuant à 30 sites pour les années suivantes, avec une occupation moyenne de 3,5 personnes/site, une saison de location basée sur 77 jours et un taux d'occupation réel (bien que loué à la saison) de 30 % à l'an 1 à l'an 4 et de 40 % à l'an 5.
- ⇒ Le taux d'occupation des refuges s'établira en été à 20 % à l'an 1 et 2 et à 30 % de l'an 3 à 5, en automne à 20 % de l'an 1 à 5, le printemps et l'hiver à 10% de l'an 1 à 5. L'occupation moyenne est estimée à 8 personnes/refuge.

Parc du Lac Taureau :

- ⇒ Vignette-bateau :
 - Saisonnier-résident, saisonnier non-résident, journalier (1^{ère} embarcation), journalier (2^e embarcation), journalier (jour additionnel) : 10 % d'augmentation annuelle du nombre de vignettes vendues de l'an 1 à l'an 5, avec une occupation moyenne estimée à 3 personnes/vignette.
 - Saisonnier (camping municipal) : 61 % des sites saisonniers, en se basant sur les données d'enregistrement de 2009, avec une occupation moyenne estimée à 3 personnes/vignette.

- Saisonnier (camping Baie du Milieu) : 25 % des sites saisonniers se procureront une vignette-bateau à l'an 1, avec par la suite, une augmentation annuelle de 5 % (an 2 à 5).
- ⇒ Stationnement :
 - Augmentation annuelle à la Plage Pointe-Fine de 15 % du nombre d'autos stationnées de l'an 1 à l'an 5 car ce secteur deviendra un pôle incontournable du parc.
 - Saisonnier-résident : Augmentation annuelle estimée à 10 % de l'an 1 à l'an 5.
- ⇒ Location canot/kayak : Nous estimons que 15 % des visiteurs stationnés à Pointe-Fine et 15 % des campeurs de Pointe-Fine utiliseront ce service, pour un prorata de 40 % de location d'une heure, 40 % de location de quatre heures et 20 % de location à la journée.
- ⇒ Camping :
 - Camping touristique : La saison de location sera basée sur 77 jours (correspondant à la belle saison) avec un taux d'occupation conservateur de 30 % de l'an 1 à l'an 3 et ensuite à 40 % pour les années 4 et 5 en raison du fort pouvoir d'attraction de ce plan d'eau majeur, et ce, avec une occupation moyenne de 3,5 personnes/site.
 - Camping saisonnier : 104 sites saisonniers (camping municipal) et 80 sites saisonniers (Baie du Milieu) pour les cinq années, avec une occupation moyenne de 3,5 personnes/site, une saison de location basée sur 77 jours et un taux d'occupation réel (bien que loué à la saison) de 30 % à l'an 1 à l'an 4 et de 40 % à l'an 5.
- ⇒ Refuge : Le taux d'occupation s'établira en été à 20 % à l'an 1 et 2 et à 30 % à l'an 3 à 5 tandis qu'en automne, ce taux s'établira à 20 % et ce, pour toutes les années. L'occupation moyenne est estimée à 8 personnes/refuge.
- ⇒ Secteur hôtelier : Le projet d'expansion est présentement à l'étude par l'Auberge du Lac Taureau se réalisera partiellement à l'an 5 avec l'ouverture de 100 unités de condominiums qui généreront environ 22 000 visiteurs additionnels annuellement grâce à un taux d'occupation moyen de 30 % et une occupation moyenne estimée à 2 personnes/condominium.
- ⇒ Pourvoiries : L'achalandage 2007 demeure stable pour les années 1 à 5.

Tableau 9 : Achalandage prévisionnel (payant) dans les parcs régionaux

<i>Fréquentation tarifée</i>	2007	An 1	Δ %	An 2	Δ %	An 3	Δ %	An 4	Δ %	An 5	Δ %
<i>Parc Chute-à-Bull</i>											
Printemps/été/automne	4 630	5 556	20%	6 667	20%	8 001	20%	9 601	20%	11 521	20%
Hiver	0	0		0		0		0		0	
Camping et refuges	422	655	55%	655	0%	748	14%	2 365	216%	2 904	23%
Total fréquentation	5 052	6 211	23%	7 322	18%	8 748	19%	11 965	37%	14 425	21%
<i>Parc Sept-Chutes</i>											
Printemps/été/automne	61 68	7 402	20%	8 882	20%	10 658	20%	13 856	30%	19 524	41%
Camping	0	0		0		0		0		4 028	
Total fréquentation	6 168	7 402	20%	8 882	20%	10 658	20%	13 856	30%	23 552	70%
<i>Parc Forêt Ouareau</i>											
Printemps/été/automne	3 711	4 453	20%	5 344	20%	6 413	20%	7 695	20%	9 234	20%
Hiver	3 800	4 560	20%	5 472	20%	6 566	20%	7 880	20%	9 456	20%
Camping et refuges	4 005	7 035	76%	7 728	10%	8 534	10%	8 534	0%	10 382	22%
Total fréquentation	11 516	16 048	39%	18 544	16%	21 513	16%	24 109	12%	29 072	21%
<i>Parc Lac Taureau</i>											
Guérites & stationnement	14 400	16 186	12%	18 128	12%	20 314	12%	22 775	12%	25 549	12%
Camping	2 141	18 232	752%	18 232	0%	20 657	13%	23 352	13%	27 896	19%
Hôtellerie	54 750	54 750	0%	54 750	0%	54 750	0%	54 750	0%	76 650	40%
Pourvoiries	13 500	13 500	0%	13 500	0%	13 500	0%	13 500	0%	13 500	0%
Total fréquentation	84 791	102 667	21%	104 609	2%	109 221	4%	114 377	5%	143 595	26%
Total	107 527	132 328	23%	139 357	5%	150 141	8%	164 308	9%	210 643	28%

9. PREVISIONS BUDGETAIRES DES PARCS REGIONAUX

9.1 Budget d'exploitation prévisionnel

Cette section présente le budget d'exploitation prévisionnel relié à la mise en œuvre du plan de développement pour une période de cinq ans. Les revenus et dépenses d'exploitation estimés découlent d'une série d'hypothèses qui sont détaillées ci-après.

Revenus prévisionnels

⇒ **Droits d'accès de la clientèle excursionniste:** L'achalandage dans les quatre parcs augmentera de façon significative en raison de son offre bonifiée d'activités et de services, complétée par une mise en marché efficace. L'objectif permettra de tarifier quelques 33 000 entrées dès l'an 1 à plus de 55 000 entrées d'ici l'an 5. Ces droits d'accès se répartissent comme suit :

- Droit d'accès au parc (randonnée pédestre) : Le tarif sera de 4 \$ à l'an 1 pour augmenter graduellement les années suivantes afin d'atteindre 5,86\$ à l'an 5².
- Droit de ski de fond : Ce droit s'établira à 9,20 \$ en moyenne (10\$/adulte et 6\$/enfant) à l'an 1 pour ensuite augmenter graduellement les années suivantes afin d'atteindre 13,47 \$ à l'an 5³.
- Droit de raquette : Il s'établira à 6,50 \$ en moyenne (7,50\$/adulte et 4,50\$/enfant pour un prorata de 80/20) à l'an 1 pour augmenter graduellement les années suivantes afin d'atteindre 9,52\$ à l'an 5⁴.
- Aucun droit de stationnement ne sera exigé sauf dans le secteur Pointe-Fine du parc Lac Taureau. Ce droit s'établira comme suit :

Tableau 10 : Tarification prévisionnelle du stationnement dans le secteur Pointe-Fine (parc régional du Lac Taureau)

<i>Stationnement</i>	2009	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Stationnement – Plage Pointe-Fine	5 \$	8 \$	8 \$	9 \$	9 \$	10 \$
Saisonnier – Résident	20 \$	40 \$	42 \$	44 \$	46 \$	49 \$

² Droit d'accès au réseau SÉPAQ en 2009 est de 3,50 \$ et celui de Vallée-Bras-du-Nord est de 5 \$ (13 ans +).

³ Droit de ski de fond 2008-09 au parc du Mont-Tremblant (secteur Pimbina) étaient de 7,75 \$ (adulte) et de 9,52 \$ (secteur La Diable), auquel il faut ajouter le droit d'accès du parc (3,50\$).

⁴ Droit de raquette au parc du Mont-Tremblant (secteur Pimbina) est de 3,50 \$ à l'hiver 2008-09 (tous).

- Vignettes – bateau : Cette tarification, applicable uniquement au parc du Lac-Taureau, sera bonifiée de la façon suivante :

Tableau 11 : Tarification prévisionnelle des vignettes-bateau (parc régional du Lac Taureau)

<i>Vignette-bateau</i>	2009	An1	An 2	An 3	An 4	An 5
Saisonnier -résident	20 \$	40 \$	42 \$	44 \$	46 \$	49 \$
Saisonnier - non-résident	100 \$	150 \$	158 \$	165 \$	174 \$	182 \$
Saisonnier - camping municipal	70 \$	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$
Saisonnier - camping Baie Milieu	0 \$	100 \$	105 \$	110 \$	116 \$	122 \$
Journalier - 1ere embarcation	20 \$	30 \$	32 \$	33 \$	35 \$	36 \$
Journalier - 2e embarcation	10 \$	15 \$	16 \$	17 \$	17 \$	18 \$
Journalier - jour additionnel	5 \$	10 \$	11 \$	11 \$	12 \$	12 \$

- Location d'embarcations nautiques : La grille tarifaire ci-dessous servira de barème pour établir les tarifs à partir de l'an 2 de l'offre de service de location⁵.

Tableau 12 : Tarification prévisionnelle de la location canot/kayak

<i>Location canot/kayak</i>	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
1 heure	-	15 \$	16 \$	17 \$	17 \$
Location canot/kayak 4heure	-	30 \$	32 \$	33 \$	35 \$
Location canot/kayak journée	-	40 \$	42 \$	44 \$	46 \$

⇒ **Hébergement** : Une offre bonifiée de camping et de refuge permettra de rejoindre divers types de clientèles, engendrant des revenus substantiels d'exploitation pour le réseau. Ces revenus sont élaborés selon les hypothèses suivantes :

- **Camping saisonnier:**
 - ✓ *Pont-suspendu (parc Forêt Ouareau)* : le nombre d'emplacements saisonniers sera de 35 sites dès l'an 1 mais diminuera à 30 sites dès l'an 3 afin de conserver au camping une vocation partiellement touristique. La tarification saisonnière pour ces sites sans service (mais avec bloc sanitaire) augmentera surtout à l'an 1 et 2 en raison du réaménagement du site pour

⁵ Tarifs basés sur la tarification du parc du Mont-Tremblant pour la saison estivale 2009.

s'établir à 600 \$ (an 1) et 750 \$ (an 2). La tarification sera par la suite légèrement augmentée (5% / an), établissant ainsi le tarif saisonnier à 868 \$ à l'an 5.

- ✓ *Camping municipal (parc Lac Taureau)* : le camping ayant déjà une vocation saisonnière, celle-ci sera conservée afin de générer des revenus stables. Ainsi, nous estimons que 90 % des 115 sites (3 services) seront saisonniers. Le tarif appliqué en 2009 sera maintenu pour l'an 1, soit 1 125 \$, et augmentera légèrement par la suite (5 % / an) pour s'établir à 1 367 \$ à l'an 5.
- ✓ *Camping Baie du Milieu (parc Lac Taureau)* : afin de régulariser la situation hautement problématique qui sévit actuellement dans ce secteur, un camping offrant 80 sites saisonniers (3 services) sera aménagé dès l'an 1 (combiné à 20 sites touristiques). Le tarif saisonnier sera identique à celui du camping municipal.
- **Camping touristique** : *Sites sans services (s/s)* : L'aménagement de sites de camping sans services (mais avec bloc sanitaire) et de camping rustique (sites avec toilettes sèches à proximité, aires de feux, accessibilité à pied ou en canot/kayak) est prévu dans les quatre parcs régionaux. Le tarif par nuitée s'établira, pour les sites sans services (mais avec bloc sanitaires) à 22 \$ à l'an 1 et augmentera légèrement les années suivantes (5 % / an) pour s'établir à 26 \$ à l'an 5. Le tarif par nuitée des sites rustiques s'établira à 20 \$ à l'an 3 et augmentera aussi les années suivantes (5 \$ / an) pour s'établir à 22 \$ à l'an 5.
 - ✓ *Parc Chute-à-Bull* : 20 sites s/s en exploitation à partir de l'an 4.
 - ✓ *Forêt Ouareau* : 25 sites s/s en exploitation au camping Pont-suspendu à partir de l'an 1, 30 sites en exploitation au camping Grande-Jetée à partir de l'an 2.
 - ✓ *Parc Sept-Chutes* : 30 sites s/s en exploitation à partir de l'an 5.
 - ✓ *Parc Lac Taureau* : 20 sites s/s en exploitation à Baie du Milieu à partir de l'an 1 (sur le même site que le camping saisonnier), 60 sites s/s en exploitation à Pointe-Fine à partir de l'an 2, 30 sites rustiques en exploitation à Pointe-Fine à partir de l'an 3.
- **Refuge** : La location de refuges sera possible à l'année dans les parcs Chute-à-Bull et Forêt Ouareau et de façon saisonnière dans le parc Lac-Taureau (été et automne). La location démarrera à 21 \$ / personne / nuitée à l'an 1 pour s'établir à 25 \$ / personne / nuitée à l'an 5⁶.
 - ✓ *Parc Chute-à-Bull* : 4 refuges en exploitation à partir de l'an 1.
 - ✓ *Forêt Ouareau* : 5 refuges en exploitation à partir de l'an 1 et 6 refuges en exploitation à partir de l'an 3.

⁶ Tarif 2009 Vallée Bras-du-Nord est de 25 \$/personne la nuitée et le parc du Mont-Tremblant (secteur Pimbina) est de 21 \$ + tarif d'accès général

- ✓ *Parc Lac Taureau* : 1 refuge en exploitation à partir de l'an 5.
- **Restauration** : Une offre de restauration d'appoint de qualité dans chaque parc entraînera des revenus provenant de la clientèle excursionniste. Nous prévoyons une dépense moyenne par excursionniste de 1,35 \$ à l'an 1, dépense moyenne qui augmentera graduellement pour s'établir à 2,00 \$ à l'an 5.
- **Subventions** :
 - ✓ *Subventions salariales* : Nous estimons que 20 % de la masse salariale proviendra d'aide à l'emploi (CLE) à l'an 1 et à 10 % de l'an 2 à l'an 5.
 - ✓ *Quotes-parts municipales* : Les municipalités environnantes continueront de participer au financement opérationnel des quatre parcs, sous la forme d'une quote-part, s'établissant à 150 000 \$ par année afin de soutenir l'exploitation du réseau.

Dépenses prévisionnelles

- ⇒ **Ressources humaines** : Il s'agit du principal poste de dépenses, en raison de l'ajout significatif de personnel à tous les niveaux. Le tableau présenté ci-après donne une répartition annuelle des effectifs requis pour l'ensemble des parcs ainsi que pour le personnel en place dans chacun des parcs.

Tableau 13 : Répartition prévisionnelle des ressources humaines

	2009	An1	An 2	An 3	An 4	An 5
Ensemble des parcs	1 coordonnateur 1 coordonnateur-adjoint	1 coordonnateur 1 coordon.-adjoint 1 adjoint administratif	1 coordonnateur 1 coordon.-adjoint 1 adjoint administratif	1 coordonnateur 1 coordon.-adjoint 1 adjoint administratif 1 coordon. activités (S)	1 coordonnateur 1 coordon.-adjoint 1 adjoint administratif 1 coordon. activités (S)	1 coordonnateur 1 coordon.-adjoint 1 adjoint administratif 1 coordon. activités (S)
Parc Chute-à-Bull	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien(S) 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ¹ 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 %S) ¹ 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 %S) ¹ 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 %S) ¹ 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 %S) ¹ 2 prép. entretien (S)
Parc Sept-Chutes	2 prép. accueil (S) 2 prép. entretien ¹ (33% A) 2 prép. entretien ¹ (33% S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ² 1 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ² 1 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ² 1 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ² 2 prép. entretien (S)	2 prép. accueil (S) 1,5 prép. camping (S) 1 prép. nautique (S) 1 superviseur entretien (33 % S) ² 2 prép. entretien (S)

¹ À temps partagé avec parc Forêt Ouareau

² À temps partagé avec Parc Lac Taureau

	2009	An1	An 2	An 3	An 4	An 5
Parc Forêt Ouareau	5 prép. accueil (S) 2 prép. entretien ¹ (67% A) 2 prép. entretien ¹ (67% S)	6 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (67% S) ² 5 prép. entretien (S)	6 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (67% S) ² 5 prép. entretien (S)	6 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (67% S) ² 5 prép. entretien (S)	6 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (67% S) ² 5 prép. entretien (S)	6 prép. accueil (S) 1 superviseur entretien (67% S) ² 5 prép. entretien (S)
Parc Lac Taureau	1 coordonnateur (S) 1 gardien plage (S) 15 prép. accueil et guérites (S) 3 patrouil. nautiques (S) 2 prép. accueil (S) (camping municipal) 1 prép. entretien (S) (camping municipal)	1 coordonnateur (A) 1 superviseur entretien (67 % S) ³ 2 patrouil. nautiques (S) 7 prép. guérites (S) <i>Pointe-Fine :</i> 2 prép. accueil (S) 2 prép. sécurité (S) 1 prép. entretien (S) <i>Camping municipal / Baie du Milieu:</i> 4 prép. accueil (S) 4 prép. entretien (S)	1 coordonnateur (A) 1 superviseur entretien (67 % S) ³ 3 patrouil. nautiques (S) 7 prép. guérites (S) <i>Pointe-Fine :</i> 2 prép. accueil (S) 2 prép. sécurité (S) 1 prép. entretien (S) <i>Camping municipal / Baie du Milieu:</i> 4 prép. accueil (S) 4 prép. entretien (S)	1 coordonnateur (A) 1 superviseur entretien (67 % S) ³ 3 patrouil. nautiques (S) 7 prép. guérites (S) <i>Pointe-Fine :</i> 2 prép. accueil (S) 2 prép. sécurité (S) 1 prép. entretien (S) 2 prép. nautiques (S) <i>Camping municipal / Baie du Milieu:</i> 4 prép. accueil (S) 4 prép. entretien (S)	1 coordonnateur (A) 1 superviseur entretien (67 % S) ³ 3 patrouil. nautiques (S) 7 prép. guérites (S) <i>Pointe-Fine :</i> 2 prép. accueil (S) 2 prép. sécurité (S) 1 prép. entretien (S) 2 prép. nautiques (S) <i>Camping municipal / Baie du Milieu:</i> 4 prép. accueil (S) 4 prép. entretien (S)	1 coordonnateur (A) 1 superviseur entretien (67 % S) ³ 3 patrouil. nautiques (S) 7 prép. guérites (S) <i>Pointe-Fine :</i> 2 prép. accueil (S) 2 prép. sécurité (S) 1 prép. entretien (S) 2 prép. nautiques (S) <i>Camping municipal / Baie du Milieu:</i> 4 prép. accueil (S) 4 prép. entretien (S)
Sentier National	1 prép. entretien (S)	1 prép. entretien (S)	1 prép. entretien (S)	1 prép. entretien (S)	1 prép. entretien (S)	1 prép. entretien (S)

¹ À temps partagé avec parc Sept-Chutes

² À temps partagé avec parc Chute-à-Bull

³ À temps partagé avec parc Sept-Chutes

- ⇒ **Communication & Marketing** : Les efforts promotionnels incluant la commercialisation devront être accentués dès l'an 1, entraînant une dépense accrue à ce niveau, pour s'assurer de bien faire connaître l'offre améliorée d'activités et de services. Le ratio communément utilisé par l'industrie est basé sur les revenus, et nous prévoyons la répartition suivante :
- **An 1** : 15 % des revenus
 - **An 2** : 12 % des revenus
 - **An 3** : 10 % des revenus
 - **An 4** : 10 % des revenus
 - **An 5** : 8 % des revenus
- ⇒ **Frais d'entretien et d'approvisionnements**: Il s'agit d'un poste relativement important puisqu'il permettra entre autres de bien positionner notre offre et de la qualifier de supérieure par un entretien rigoureux des divers équipements des parcs. Les sommes octroyées à ce poste doubleront ainsi en cinq ans, passant de 116 000 \$ à l'an 1 pour s'établir près de 226 000 \$ à l'an 5.

Nous estimons que le budget sera déficitaire à l'an 1 mais commencera à générer des bénéfices bruts (avant amortissement) dès l'an 2. Les bénéfices seront en croissance rapide pour les années subséquentes, s'établissant à plus de 421 000 \$ à l'an 5. Ces surplus engrangés serviront à assumer les frais financiers au niveau des immobilisations. Le détail des revenus et dépenses prévisionnelles sont détaillées à l'annexe 1.

Tableau 14 – Revenus et dépenses prévisionnels d'exploitation

Revenus	2007		An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
DROITS D'ACCÈS POUR ACTIVITÉS												
<i>Parc Chute-à-Bull</i>	13 889 \$		22 224 \$		29 336 \$		38 723 \$		51 114 \$		67 471 \$	
<i>Parc Sept-Chutes</i>	26 440 \$		29 606 \$		39 080 \$		51 586 \$		73 768 \$		171 826 \$	
<i>Parc Forêt Ouareau</i>	39 554 \$		77 748 \$		102 195 \$		135 418 \$		174 989 \$		230 308 \$	
<i>Parc Lac Taureau</i>	55 113 \$		111 806 \$		178 631 \$		206 605 \$		246 285 \$		284 959 \$	
<i>Sentier National</i>	5 000 \$		5 000 \$		5 513 \$		5 788 \$		6 078 \$		6 381 \$	
Sous-total	139 996 \$	28%	252 794 \$	29%	361 530 \$	36%	444 508 \$	38%	559 261 \$	41%	771 368 \$	45%
HÉBERGEMENT												
<i>Parc Chute-à-Bull</i>	8 437 \$		9 173 \$		9 610 \$		11 463 \$		23 512 \$		28 476 \$	
<i>Parc Sept-Chutes</i>	0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		43 869 \$	
<i>Parc Forêt Ouareau</i>	30 989 \$		79 569 \$		103 647 \$		126 022 \$		131 874 \$		150 224 \$	
<i>Parc Lac Taureau</i>	122 293 \$		240 441 \$		285 265 \$		314 144 \$		349 537 \$		389 695 \$	
Sous-total	161 719 \$	32%	329 183 \$	37%	398 521 \$	39%	451 629 \$	39%	504 923 \$	37%	612 264 \$	36%
REVENUS DIVERS	3 081 \$	1%	29 661 \$	3%	36 911 \$	4%	50 621 \$	4%	68 305 \$	5%	92 009 \$	5%
SUBVENTIONS												
<i>Subventions salariales</i>	52 304 \$		119 417 \$		62 410 \$		63 848 \$		66 740 \$		73 212 \$	
<i>Quote-parts municipales</i>	133 151 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$	
<i>Autres</i>	15 475 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$	
Sous-total	195 455 \$	39%	272 279 \$	31%	216 558 \$	21%	220 983 \$	19%	225 872 \$	17%	231 461 \$	14%
TOTAL REVENUS	500 251 \$	100%	883 916 \$	100%	1 013 520 \$	100%	1 167 741 \$	100%	1 358 361 \$	100%	1 707 102 \$	100%
Dépenses	2007*		An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
RESSOURCES HUMAINES	280 644 \$	56%	611 395 \$	66%	665 585 \$	67%	709 830 \$	66%	758 718 \$	65%	814 609 \$	63%
FRAIS DE BUREAU	12 455 \$	2%	33 500 \$	4%	35 175 \$	4%	36 934 \$	3%	38 780 \$	3%	40 719 \$	3%
COMMUNICATIONS & MARKETING	1 055 \$	0%	132 587 \$	14%	121 622 \$	12%	116 774 \$	11%	135 836 \$	12%	136 568 \$	11%
FRAIS - SERVICES VISITEURS	709 \$	0%	9 788 \$	1%	12 181 \$	1%	36 705 \$	3%	28 541 \$	2%	40 363 \$	3%
FRAIS D'ENTRETIEN & APPROVISIONNEMENTS	143 379 \$	28%	128 392 \$	14%	147 452 \$	15%	169 004 \$	16%	194 228 \$	17%	240 296 \$	19%
FRAIS DIVERS	65 764 \$	13%	10 750 \$	1%	11 288 \$	1%	11 852 \$	1%	12 444 \$	1%	13 067 \$	1%
TOTAL DES DÉPENSES	504 006 \$	100%	882 216 \$	100%	973 032 \$	100%	1 081 099 \$	100%	1 168 547 \$	100%	1 319 765 \$	100%
BÉNÉFICE BRUT	(3 755 \$)		(42 496 \$)		20 218 \$		86 642 \$		189 814 \$		421 479 \$	

9.2 Budget prévisionnel d'immobilisations

Le plan de développement implique des investissements majeurs au niveau des immobilisations et des aménagements dans les quatre parcs régionaux. Le budget prévisionnel d'immobilisations à réaliser sur cinq ans totalise 7,362 millions de \$:

- ⇒ Le parc du **Lac Taureau** représente le principal secteur des immobilisations planifiées avec un budget d'immobilisation estimé à près de 2,8 millions de \$, en raison de l'aménagement d'un camping 3 services à la Baie du Milieu (2 millions de \$) et d'un camping à Pointe-Fine (0,4 millions de \$), puisqu'il s'agit de deux pôles assurant un développement plus contrôlé du parc.
- ⇒ Le parc des **Sept-Chutes** représente le second secteur en importance au niveau du budget d'immobilisations, estimé à plus de 2,4 millions de \$. Le déménagement de l'accès principal au parc (plus au nord) avec la construction d'un nouveau poste d'accueil, d'un stationnement de 75 places et d'un chemin de services reliant ce poste au lac Rémi constituent les principaux éléments d'investissement, avec 1,8 millions de \$.
- ⇒ Le parc de la **Forêt Ouareau** représente le troisième secteur en importance, estimé à près de 1,6 million de \$ du budget prévisionnel d'immobilisations. L'aménagement d'un sentier de 15 km pour la randonnée familiale en vélo et d'un sentier pédestre reliant le secteur Pont-Suspendu à Grande-Jetée (0,6 million de \$), le réaménagement/agrandissement du camping du Pont-suspendu (0,35 million de \$), l'aménagement du camping dans le secteur Grande-Jetée (0,26 million de \$) et l'aménagement d'un pont multifonctionnel (0,27 million de \$) constituent les principaux éléments d'investissement.
- ⇒ **Le parc Chute-à-Bull** nécessite des immobilisations moindres, estimées à un peu plus de 0,2 million de \$, puisqu'il s'agit d'un parc déjà bien positionné au niveau de ses installations. Les principaux aménagements comprennent l'aménagement d'un camping (0,13 million de \$) et d'un bloc sanitaire (0,05 million de \$).
- ⇒ **Le Sentier National et les travaux communs aux quatre parcs régionaux** nécessitent des travaux moins coûteux, estimés à près de 0,35 million de \$. Plus particulièrement, le calibrage et la signalisation des sentiers dans l'ensemble des quatre parcs est un investissement hautement stratégique à réaliser (0,075 million de \$) afin de bien positionner la qualité du produit auprès de la clientèle. L'achat d'équipements motorisés, tels qu'une dameuse pour ski de fond de qualité professionnelle et de divers quads, est également un investissement nécessaire pour assurer une qualité d'entretien supérieure en saison hivernale.

La réalisation du budget d'immobilisation sera accentuée dès la première année (37 % des investissements) afin de positionner rapidement l'offre d'activités et de services auprès de la clientèle potentielle. On visera prioritairement l'implantation de produits à valeur ajoutée tels que

l'offre bonifiée de camping aux parcs de la Forêt Ouareau et du Lac Taureau afin de générer un meilleur apport de revenus à court terme. Cette bonification permettra également d'envoyer un signal clair au niveau du problème aigu de squattage au parc du Lac Taureau. Le budget de l'année 4 (28%) visera plus spécifiquement les infrastructures du parc des Sept-Chutes par une meilleure accessibilité aux sentiers actuels par un déplacement physique de l'accès principal, impliquant l'aménagement d'un nouveau poste d'accueil, d'un stationnement et d'un chemin de service pour se rendre au Lac Rémi. L'achat d'équipements motorisés est concentrée à l'année 3 puisque le calibrage et la signalisation des sentiers seront complétés.

Les tableaux suivants présentent un sommaire du budget prévisionnel d'immobilisations par secteur et les répartitions des aménagements à réaliser par année. Les tableaux détaillés se trouvent à l'Annexe 2.

Tableau 15 – Budget prévisionnel d’immobilisations des parcs régionaux

Parc Chute-à-Bull		
Sentiers de randonnée	20 000 \$	220 500 \$
Camping et bloc sanitaire	180 500 \$	
Centre d'interprétation (dans poste d'accueil)	20 000 \$	
Parc Sept-Chutes		
Sentiers de randonnée et belvédères	300 000 \$	2 448 500 \$
Belvédères	10 000 \$	
Relocalisation chemin d'accès, stationnement, construction nouveau poste d'accueil, reconversion du poste d'accueil actuel	587 500 \$	
Chemin de service accueil – Lac Rémi	1 250 000 \$	
Camping et bloc sanitaire	246 000 \$	
Aménagement plage (lac Rémi) et bâtiment nautique	55 000 \$	
Parc Forêt Ouareau		
Sentiers de randonnée et belvédères	635 000 \$	1 559 500 \$
Camping, bloc sanitaire, poste d'accueil – Pont suspendu	346 000 \$	
Camping, bloc sanitaire, poste d'accueil – Grande-Jetée	263 500 \$	
Pont multifonctionnel – Grande-Jetée	275 000 \$	
Refuge et salles de fartage	40 000 \$	
Parc Lac Taureau		
Sentiers de randonnée – Pointe-Fine	120 000 \$	2 786 500 \$
Camping, bloc sanitaire – Baie du Milieu	2 075 000 \$	
Camping, bloc sanitaire, bâtiment nautique – Pointe-Fine	408 500 \$	
Camping rustique pour canot-camping	108 000 \$	
Refuge – Pointe-Fine	25 000 \$	
Embarcation nautique motorisée	50 000 \$	
Sentier National et ensemble des quatre parcs régionaux		
Belvédères - Sentier National	10 000 \$	347 000 \$
Abris-moustiquaires - Sentier National	12 000 \$	
Calibrage sentiers / signalisation (ensemble parcs)	75 000 \$	
Équipement motorisé (ex : dameuse, quads)	250 000 \$	
TOTAL		7 362 000 \$

Tableau 16 – Répartition annuelle du budget prévisionnel d'immobilisations des parcs régionaux

An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
Parc Chute-à-Bull									
Sentiers de randonnée	20 000 \$					Camping	128 000 \$		
						Bloc sanitaire	52 500 \$		
						Centre d'interprétation	20 000 \$		
	20 000 \$		0 \$		0 \$		200 500 \$		0 \$
Parc Forêt Ouareau									
Sentiers de randonnée	135 000 \$	Bloc sanitaire Pont-susp.	105 000 \$	Sentier vélo	500 000 \$				
Camping Pont-suspendu	211 000 \$	Bloc sanitaire Gr.-Jetée	52 500 \$	Refuge - Riv. Ouareau	25 000 \$				
Poste d'accueil Pont-susp.	30 000 \$	Pont multifonctionnel	275 000 \$						
Camping Grande-Jetée	181 000 \$								
Poste d'accueil Gr.-Jetée	30 000 \$								
Salle fartage - Massif	15 000 \$								
	602 000 \$		432 500 \$		525 000 \$		0 \$		0 \$
Parc Sept-Chutes									
						Nouveau chemin accès	500 000 \$	Sentiers de randonnée	310 000 \$
						Stationnement	52 500 \$	Camping	193 500 \$
						Chemin service lac Rémi	1 250 000 \$	Bloc sanitaire	52 500 \$
						Nouveau poste d'accueil	30 000 \$	Plage & Bâtiment nautique	55 000 \$
	0 \$		0 \$		0 \$		1 832 500 \$	Conservation poste accueil	5 000 \$
									616 000 \$
Parc Lac Taureau									
Prot. plage Pointe-Fine	10 000 \$	Camping Pointe-Fine	331 000 \$	Sentiers de randonnée	120 000 \$			Refuge Pointe-Fine	25 000 \$
Camping Baie du Milieu	1 855 000 \$	Bloc sanitaire	52 500 \$	Camping rustique	108 000 \$				
Bloc sanitaire	210 000 \$	Bâtiment nautique	25 000 \$						
		Embarcation nautique	50 000 \$						
	2 075 000 \$		458 500 \$		228 000 \$		0 \$		25 000 \$
Sentier National et ensemble des parcs									
		Calibr./Signal. Sentiers	75 000 \$	Belvédères Sentier Nat. Équipement motorisé	10 000 \$ 250 000 \$	Abris moust. Sentier Nat.	12 000 \$		
	0 \$		75 000 \$		260 000 \$		12 000 \$		0 \$
TOTAL PAR ANNÉE	2 697 000 \$		966 000 \$		1 013 000 \$		2 045 000 \$		641 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATION						7 362 000 \$			

ANNEXE 1- BUDGET PREVISIONNEL D'EXPLOITATION (DETAILLE)

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE												
REVENUS PRÉVISIONNELS												
	2007*		An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
DROITS D'ACCÈS POUR ACTIVITÉS												
<i>Parc Chute-à-Bull</i>	13 889 \$		22 224 \$		29 336 \$		38 723 \$		51 114 \$		67 471 \$	
<i>Parc Sept-Chutes</i>	26 440 \$		29 606 \$		39 080 \$		51 586 \$		73 768 \$		171 826 \$	
<i>Parc Forêt Ouareau</i>	39 554 \$		83 907 \$		108 970 \$		141 806 \$		182 015 \$		240 730 \$	
<i>Parc Lac Taureau</i>	55 113 \$		111 806 \$		178 631 \$		206 605 \$		246 285 \$		284 959 \$	
<i>Sentier National</i>	5 000 \$		5 250 \$		5 513 \$		5 788 \$		6 078 \$		6 381 \$	
Sous-total - Droits d'entrée	139 996 \$	28%	252 794 \$	29%	361 530 \$	36%	444 508 \$	38%	559 261 \$	41%	771 368 \$	45%
HÉBERGEMENT												
<i>Parc Chute-à-Bull</i>	8 437 \$		9 173 \$		9 610 \$		11 463 \$		23 512 \$		28 476 \$	
<i>Parc Sept-Chutes</i>	0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		43 869 \$	
<i>Parc Forêt Ouareau</i>	30 989 \$		79 569 \$		103 647 \$		126 022 \$		131 874 \$		150 224 \$	
<i>Parc Lac Taureau</i>	122 293 \$		240 441 \$		285 265 \$		314 144 \$		349 537 \$		389 695 \$	
Sous-total - Hébergement	161 719 \$	32%	329 183 \$	37%	398 521 \$	39%	451 629 \$	39%	504 923 \$	37%	612 264 \$	36%
REVENUS DIVERS												
<i>Service restauration d'appoint</i>	3 081 \$		29 661 \$		36 911 \$		50 621 \$		68 305 \$		92 009 \$	
Sous-total - revenus divers	3 081 \$	1%	29 661 \$	3%	36 911 \$	4%	50 621 \$	4%	68 305 \$	5%	92 009 \$	5%
SUBVENTIONS												
<i>Subventions salariales</i>	46 829 \$		122 279 \$		66 558 \$		70 983 \$		75 872 \$		81 461 \$	
<i>Quote-parts municipales</i>	133 151 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$		150 000 \$	
<i>Autres</i>	15 475 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$	
Sous-total subventions	195 455 \$	39%	272 279 \$	31%	216 558 \$	21%	220 983 \$	19%	225 872 \$	17%	231 461 \$	14%
TOTAL REVENUS	500 251 \$	100%	883 916 \$	100%	1 013 520 \$	100%	1 167 741 \$	100%	1 358 361 \$	100%	1 707 102 \$	100%

*source : États financiers 2007

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES												
	2007*		An 1		An 2		An 3		An 4		An 5	
RESSOURCES HUMAINES												
<i>Employés permanents</i>												
Coordonnateur	- \$		65 000 \$		66 950 \$		68 959 \$		71 027 \$		73 158 \$	
Coordonnateur adjoint	- \$		45 000 \$		46 350 \$		47 741 \$		49 173 \$		50 648 \$	
Adjoint administratif	- \$		32 000 \$		32 960 \$		33 949 \$		34 967 \$		36 016 \$	
<i>Employés saisonniers</i>												
Coordonnateur opérations - parc Lac Taureau			49 140 \$		51 597 \$		54 177 \$		56 886 \$		59 730 \$	
Préposés accueil			101 325 \$		106 391 \$		111 711 \$		117 296 \$		123 161 \$	
Préposés camping			36 750 \$		51 818 \$		54 408 \$		57 129 \$		71 472 \$	
Préposés guérites nautiques Lac Taureau		280 644 \$	55 000 \$		57 750 \$		60 638 \$		63 669 \$		66 853 \$	
Entretien (superviseur)			47 630 \$		50 012 \$		52 512 \$		55 138 \$		57 895 \$	
Préposé sentretien			141 750 \$		148 838 \$		156 279 \$		180 503 \$		189 528 \$	
Préposés location nautique			- \$		- \$		13 892 \$		14 586 \$		22 973 \$	
Patrouilleurs nautique Lac Taureau			25 200 \$		39 690 \$		41 675 \$		43 758 \$		45 946 \$	
Coordonnateur activités			12 600 \$		13 230 \$		13 892 \$		14 586 \$		17 230 \$	
Sous-total - ressources humaines	280 644 \$	66%	611 395 \$	67%	665 585 \$	68%	709 830 \$	66%	758 718 \$	65%	814 609 \$	63%
FRAIS DE BUREAU												
Assurance	7 721 \$		14 000 \$		14 700 \$		15 435 \$		16 207 \$		17 017 \$	
Fournitures bureau	297 \$		2 500 \$		2 625 \$		2 756 \$		2 894 \$		3 039 \$	
Téléphonie et internet	2 987 \$		8 000 \$		8 400 \$		8 820 \$		9 261 \$		9 724 \$	
Autres frais administratifs	- \$		1 000 \$		1 050 \$		1 103 \$		1 158 \$		1 216 \$	
Frais déplacement	1 450 \$		8 000 \$		8 400 \$		8 820 \$		9 261 \$		9 724 \$	
Sous-total - frais de bureau	12 455 \$	2%	33 500 \$	4%	35 175 \$	4%	36 934 \$	3%	38 780 \$	3%	40 719 \$	3%

COMMUNICATIONS & MARKETING	1 055 \$	0%	132 587 \$	14%	121 622 \$	12%	116 774 \$	11%	135 836 \$	12%	136 568 \$	11%
FRAIS - SERVICES VISITEURS												
<i>Achats biens restauration appoint</i>	709 \$		9 788 \$		12 181 \$		16 705 \$		22 541 \$		30 363 \$	
<i>Achat et entretien équipement sportif</i>	- \$		- \$		- \$		20 000 \$		6 000 \$		10 000 \$	
Sous-total - Frais services visiteurs	709 \$	0%	9 788 \$	1%	12 181 \$	1%	36 705 \$	3%	28 541 \$	2%	40 363 \$	3%
FRAIS D'ENTRETIEN & APPROVISIONNEMENTS												
<i>Électricité</i>	1 221 \$		8 000 \$		8 400 \$		8 820 \$		9 261 \$		9 724 \$	
<i>Entretien bâtiments</i>			25 000 \$		30 000 \$		35 000 \$		40 000 \$		50 000 \$	
<i>Entretien équipements/machinerie/outillage</i>	139 321 \$		3 000 \$		3 500 \$		4 000 \$		4 500 \$		5 000 \$	
<i>Entretien terrain</i>			88 392 \$		101 352 \$		116 774 \$		135 836 \$		170 710 \$	
<i>Essence, huile</i>	2 837 \$		4 000 \$		4 200 \$		4 410 \$		4 631 \$		4 862 \$	
Sous-total	143 379 \$	28%	128 392 \$	14%	147 452 \$	15%	169 004 \$	16%	194 228 \$	17%	240 296 \$	19%
FRAIS DIVERS												
<i>Permis (permis camping, immatriculation)</i>	587 \$		750 \$		788 \$		827 \$		868 \$		912 \$	
<i>Divers (analyse eau, etc.)</i>	25 177 \$		10 000 \$		10 500 \$		11 025 \$		11 576 \$		12 155 \$	
<i>Sentier National</i>	40 000 \$		- \$		- \$		- \$		- \$		- \$	
Sous-total	65 764 \$	13%	10 750 \$	1%	11 288 \$	1%	11 852 \$	1%	12 444 \$	1%	13 067 \$	1%
TOTAL DES DÉPENSES	504 006 \$	100%	926 412 \$	100%	993 302 \$	100%	1 081 099 \$	100%	1 168 547 \$	100%	1 285 623 \$	100%
BÉNÉFICE AVANT AMORTISSEMENT	(3 755) \$		(42 496) \$		20 218 \$		86 642 \$		189 814 \$		421 479 \$	

*source : États financiers 2007

ANNEXE 2- BUDGET PREVISIONNEL D'IMMOBILISATIONS (DETAILLE)

Parc Chute-à-Bull	Quantité	prix		coût
Mise à niveau des sentiers de randonnée	1	20 000 \$	unité	20 000 \$
Camping (sans service)	20	5 000 \$	unité	100 000 \$
Table à pique nique	20	1 250 \$	unité	25 000 \$
Corbeille à déchets	5	600 \$	unité	3 000 \$
Bloc sanitaire	1	25 000 \$	global	25 000 \$
Électricité (bloc)	1	5 000 \$	global	5 000 \$
Puit artésien	1	10 000 \$	global	10 000 \$
Champ d'épuration	1	12 500 \$	global	12 500 \$
Centre d'interprétation (dans poste d'accueil)	1	20 000 \$	global	20 000 \$
			TOTAL	220 500 \$

Parc Sept-Chutes	Quantité	prix		coût
Sentier de randonnée projeté (m)	15 000	20 \$	m linéaire	300 000 \$
Belvédères	2	5 000 \$	unité	10 000 \$
Camping (sans service)	30	5 000 \$	unité	150 000 \$
Table à pique nique	30	1 250 \$	unité	37 500 \$
Corbeille à déchets	10	600 \$	unité	6 000 \$
Bloc sanitaire	1	25 000 \$	global	25 000 \$
Électricité (bloc)	1	5 000 \$	global	5 000 \$
Puit artésien	1	10 000 \$	global	10 000 \$
Champ d'épuration	1	12 500 \$	global	12 500 \$
Aménagement plage (lac Rémi)	1	30 000 \$	global	30 000 \$
Bâtiment nautique (non isolé)	1	25 000 \$	global	25 000 \$
Relocalisation chemin d'accès (m)	1 000	500 \$	m linéaire	500 000 \$
Stationnement 75 places	75	700 \$	case	52 500 \$
Chemin de service accueil/lac Rémi (2,5 km)	2 500	500 \$	m linéaire	1 250 000 \$
Réaménagement poste d'accueil actuel	1	5 000 \$	global	5 000 \$
Construction du nouveau poste d'accueil	1	30 000 \$		30 000 \$
			TOTAL	2 448 500 \$

Parc Forêt Ouareau	Quantité	prix		coût
Sentier de randonnée projeté (m)	5 000	20 \$	m linéaire	100 000 \$
Sentier vélo familial (m)	10 000	50 \$	m linéaire	500 000 \$
Aménagement de belvédères	7	5 000 \$	unité	35 000 \$
Camping Pont suspendu (sans service) - réaménagement	40	2 000 \$	unité	80 000 \$
Camping Pont suspendu (sans service) - agrandissement	20	5 000 \$	unité	100 000 \$
Table à pique nique	20	1 250 \$	unité	25 000 \$
Corbeille à déchets	10	600 \$	unité	6 000 \$
Bloc sanitaire	2	25 000 \$	global	50 000 \$
Électricité (bloc)	2	5 000 \$	global	10 000 \$
Puit artésien	2	10 000 \$	global	20 000 \$
Champ d'épuration	2	12 500 \$	global	25 000 \$
Camping Grande-Jetée(sans service)	30	5 000 \$	unité	150 000 \$
Table à pique nique	20	1 250 \$	unité	25 000 \$
Corbeille à déchets	10	600 \$	unité	6 000 \$
Bloc sanitaire	1	25 000 \$	global	25 000 \$
Électricité (bloc)	1	5 000 \$	global	5 000 \$
Puit artésien	1	10 000 \$	global	10 000 \$
Champ d'épuration	1	12 500 \$	global	12 500 \$
Refuge 6 places (rivière Ouareau)	1	25 000 \$	unité	25 000 \$
Salle de fartage (poste d'accueil Massif)	1	15 000 \$	unité	15 000 \$
Poste d'accueil Pont-suspendu	1	30 000 \$	unité	30 000 \$
Poste d'accueil Grande-Jetée	1	30 000 \$	unité	30 000 \$
Pont multifonctionnel Grande-jetée	1	275 000 \$	global	275 000 \$
			TOTAL	1 559 500 \$

Parc Lac Taureau	Quantité	prix		coût
Sentier de randonnée projeté (m)	6 000	20 \$	m linéaire	120 000 \$
Protection plage Pointe-Fine (barrières)	1	10 000 \$	unité	10 000 \$
Camping Baie du Milieu (3 services)	80	20 000 \$	unité	1 600 000 \$
Camping Baie du Milieu (sans service)	20	5 000 \$	unité	100 000 \$
Table à pique nique	100	1 250 \$	unité	125 000 \$
Corbeille à déchets	50	600 \$	unité	30 000 \$
Bloc sanitaire	4	25 000 \$	global	100 000 \$
Électricité (bloc)	4	5 000 \$	global	20 000 \$
Puit artésien	4	10 000 \$	global	40 000 \$
Champ d'épuration*	4	12 500 \$	global	50 000 \$
Camping Pointe-Fine (sans service)	60	5 000 \$	unité	300 000 \$
Table à pique nique	20	1 250 \$	unité	25 000 \$
Corbeille à déchets	10	600 \$	unité	6 000 \$
Bloc sanitaire	1	25 000 \$	global	25 000 \$
Électricité (bloc)	1	5 000 \$	global	5 000 \$
Puit artésien	1	10 000 \$	global	10 000 \$
Champ d'épuration	1	12 500 \$	global	12 500 \$
Camping rustique pour canot-kayak	36	3 000 \$	unité	108 000 \$
Bâtiment nautique Pointe-Fine (non isolé)	1	25 000 \$	unité	25 000 \$
Refuge Pointe-Fine	1	25 000 \$	unité	25 000 \$
Embarcation nautique motorisée	1	50 000 \$	unité	50 000 \$
			TOTAL	2 786 500 \$

Sentier National & Ensemble des parcs	Quantité	prix		coût
Belvédères - Sentier National	2	5 000 \$	unité	10 000 \$
Abris-moustiquaires - Sentier National	4	3 000 \$		12 000 \$
Calibrage sentiers / signalisation (ensemble parcs)	1	75 000 \$	global	75 000 \$
Équipement motorisé (ex: dameuse/quads)	1	250 000 \$	global	250 000 \$
			TOTAL	347 000 \$
GRAND TOTAL				7 362 000 \$
* Devra être ultérieurement validé selon les normes environnementales et la réglementation en vigueur				